

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Nominations ecclésiastiques. — IV Aumônerie universitaire. — V Correspondance romaine. — VI Aller à Canossa. — VII M. l'abbé Antonio Hébert. — VIII Retraites fermées.

AU PRONE

Le dimanche 28 janvier

On annonce :

La Septuagésime ;

Le premier vendredi du mois ;

Dans quelques églises, la consécration au saint Coeur de Marie.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 28 janvier

Messe du IV dim. après l'Epiphanie, **semi-double**; mém. de sainte Agnès, 3e or. **Deus, qui**; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim., mém. de saint François de Sales.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 4 février

Dans les églises suivantes, la solennité de la Purification (exc. dans l'église titulaire), a été anticipée au 28 janvier. Aussi, après l'aspersion et la bénédiction, et la procession des cierges, on chante la messe du titulaire, de 1e cl.

Diocèse de Montréal. — Du 29 janvier, saint François de Sales ; du 1 février, sainte Brigide; du 2, Purification (Repentigny); du 3, saint Blaise.

Diocèse d'Ottawa. — Du 29 janvier, saint François de Sales (Pointe-Gatineau); du 1 février, sainte Brigide (Ottawa et Manonville).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 1 février, saint Ignace (North Stanbridge), saint Ephrem (Upton) et sainte Brigide.

Diocèse de Nicolet. — Du 29 janvier, saint François de Sales et saint Valère (Bulstrode).

Diocèse de Valleyfield. — Du 30 janvier, sainte Martine; du 1 février, saint Ignace (Coteau-du-Lac).

Diocèse de Pembroke. — Du 29 janvier, saint François de Sales (Lyndock et Raglan); du 1 février, sainte Brigide. (North Onslow).

J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi, 30 janvier. — Collège Saint-Louis, à Terrebonne.
Jeudi, 1 février. — Villa-Maria.
Sameji. 3 " — L'Immaculée-Conception.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé Charles Lamarche, curé de Saint-Jean, en remplacement de M. l'abbé Charles Collin, qui se retire du saint ministère;

M. l'abbé J.-Moïse Jolicoeur, curé du Sault-au-Récollet;

M. l'abbé Napoléon Hurteau, curé du Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours;

M. l'abbé Médéric-Tancrede Beuparlant, curé de Saint-Basile;

M. l'abbé Arthur Berthiaume, curé de Saint-Paul-l'Ermitte ;

M. l'abbé Avila Chapleau, vicaire au Sacré-Coeur;

M. l'abbé Arsène Dufresne, vicaire à Saint-Jean-Baptiste ;

M. l'abbé Téléphore Grenier, vicaire au Saint-Rédempteur.

AUMONERIE UNIVERSITAIRE

Mgr l'archevêque, vice-chancelier de l'Université, vient de mettre la dernière main à l'organisation d'un groupe d'aumôniers pour les Facultés et Ecoles de Laval. Les Messieurs suivants ont été désignés par l'autorité :

Aumônier général, le secrétaire général de l'Université;

Faculté de droit, M. l'abbé Emile Chartier;

Faculté de médecine, M. l'abbé Georges Boileau;

Ecole polytechnique, M. Olivier Maurault, prêtre de Saint-Sulpice;

Ecole de médecine comparée, M. l'abbé Charles Beaudin;

Ecole de chirurgie dentaire, M. l'abbé Edmond-Joseph Lacroix;

Ecole de pharmacie, M. André Pustienne, prêtre de Saint-Sulpice;

Ecole d'Enseignement supérieur pour les jeunes filles, M. Georges Clapin, prêtre de Saint-Sulpice;

Ecole des Hautes études commerciales, M. l'abbé Lionel Groulx.

L'Institut
par leur su
phas, o. c.
Pour cett
maine, au j
étudiants de

M. l'abbé
Gonzague (c
membre de

PENI
à
Gi

du cardinal
qua que son
et lui en fit
lois de l'Egl
France, s'en
tait ostensib
bolisait une
cette époque
pays. L'Ita
Le princip
sur la *cappa*
pleur de sa n
ne en détrui
la croix pee

L'Institut agricole d'Oka, avait déjà pour aumôniers, nommés par leur supérieur local, les Révérends Pères Humbert et Cléophas, o. c. r.

Pour cette année, les aumôniers se tiendront une fois par semaine, au jour et à l'heure les plus propices, à la disposition des étudiants de la Faculté ou Ecole qui leur est assignée.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, 17 janvier 1917.

M. l'abbé Camille-A. Santoire, ancien curé de Saint-Louis-de-Gonzague (diocèse de Valleyfield), décédé le 15 de ce mois, était membre de la SOCIÉTÉ D'UNE MESSE.

ADÉLARD HARBOUR, ptre, *chancelier*.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Décembre 1916.

PENDANT les cérémonies funèbres qui se déroulèrent à la Sixtine après la mort de Pie IX, le cardinal Guibert arriva et se plaça suivant son rang à côté du cardinal Canossa, évêque de Vérone. Ce cardinal remarqua que son collègue portait la croix pectorale sur la *cappa*. et lui en fit l'observation. Mgr Guibert, très observateur des lois de l'Eglise, et qui avait continué à Rome ce qu'il faisait en France, s'empressa de passer sous la *cappa* la croix qu'il portait ostensiblement. Le geste fut remarqué. C'est qu'il symbolisait une coutume éminemment française, laquelle, depuis cette époque relativement lointaine, s'est étendue à d'autres pays. L'Italie elle-même n'en est pas exempte.

Le principe du cérémonial est clair. On ne doit rien mettre sur la *cappa*. Elle doit envelopper le prélat dans toute l'ampleur de sa majesté sans qu'aucun ornement étranger ne vienne en détruire l'harmonie. En France, depuis le concordat, la croix pectorale était souvent considérée par les évêques

comme un signe de juridiction. Quand un évêque allait visiter un autre prélat dans son diocèse, il s'empressait de cacher la croix dans sa ceinture, et le premier geste du prélat dont il était l'hôte était de la retirer. C'était absolument anti-liturgique, mais cela faisait bon effet. La croix est un signe d'ordre et non de juridiction. Non seulement un évêque, mais un abbé mitré porte ostensiblement devant le Souverain-Pontife lui-même la croix qu'il a reçue au moment de sa bénédiction abbatiale. C'est probablement de ce concept qu'est venue cette mode française de mettre la croix sur la *cappa*, comme si, sans cet insigne, l'évêque était dépourvu de son ornement principal et distinctif. C'est en vertu du même principe que les évêques français mettaient la croix sur la chasuble; je dis *mettaient*, car, sous l'influence romaine, cet usage tend à disparaître en France.

Pour revenir à la *cappa*, l'usage exclusivement français à l'origine a donc passé à d'autres pays. Il suffit pour s'en convaincre de regarder une collection de photographies de prélats. On verra tout de suite qu'un bon nombre, se faisant représenter en *cappa*, ont placé sur leur poitrine leur plus belle croix. Les évêques et cardinaux italiens la prennent dans leurs diocèses, et à Rome même les peintres représentent des cardinaux en *cappa* et ayant la croix pectorale sur la poitrine. D'autres fois le peintre sait mieux se conformer aux prescriptions liturgiques, mais alors il fait relever par le prélat sa *cappa* pour que l'on voie la croix pectorale qui brille en dessous.

Il s'est donc établi un courant qui donne à la croix pectorale des évêques la prééminence sur tout autre ornement, et on pourrait dire jusqu'à un certain point qu'il y a là une coutume légitime, si on ne savait qu'on ne peut prescrire contre les rubriques (missel, bréviaire, pontifical, rituel et cérémonial des évêques), qui frappent de nullité toute coutume contraire. Je

ne veux poi
du cérémon
dit *de pénit*
ce que je pi
mais aboli l
il faut ajou
sujet, qu'ell
Elle se heur
servir.

Les jours
vigiles et de
noirs filetés
viennent à
évêques et p
les vêtements
tonnée de ro
ments violets
certainement
toujours les
contraires d
suetude. Da
éternelle, ils
coutumes pa
majesté pont
ments noirs
Saint except
mort, toute l
gide que par
reçoit aucun
ceinture est d
tes rappellent
La Cérémon
port de la croi

ne veux point entrer dans la question de la coutume à propos du cérémonial des évêques, par exemple au sujet du costume dit *de pénitence*, parce que cela entraînerait trop loin. Tout ce que je puis dire c'est que la Congrégation des Rites n'a jamais aboli le costume de l'évêque dit *de pénitence*. Seulement il faut ajouter, si l'on compulse divers décrets rendus sur ce sujet, qu'elle ne l'a point soutenu d'une façon très énergique. Elle se heurtait en effet à une difficulté dont l'énoncé va nous servir.

Les jours de pénitence, comme les vendredis ou les jours de vigiles et de jeûne, les évêques doivent porter des vêtements noirs filetés et agrémentés de violet. Or les évêques qui viennent à Rome pendant ces temps constataient que les évêques et prélats de curie continuent à porter en cérémonie les vêtements violets et en ville la soutane noire filetée et boutonnée de rouge et que seuls les cardinaux prennent les vêtements violets. Ils en ont conclu, plus ou moins légitimement, mais certainement de bonne foi, que les évêques pouvaient porter toujours les vêtements violets et que pratiquement les articles contraires du cérémonial des évêques étaient tombés en désuétude. Dans le rapide séjour qu'ils faisaient dans la ville éternelle, ils n'avaient ni le temps ni le loisir de s'enquérir des coutumes particulières à cette ville. Ils auraient su que la majesté pontificale empêche les prélats de prendre les vêtements noirs en n'importe quelle circonstance, le Vendredi Saint excepté. Par contre, quand le Souverain-Pontife est mort, toute la cour porte le deuil et d'une façon bien plus rigide que par le seul vêtement de pénitence. La soutane ne reçoit aucun filet ou bouton d'une couleur quelconque, la ceinture est de laine, et seules la calotte et la barrette violettes rappellent la dignité épiscopale.

La Cérémoniale vient de s'occuper de cette question du port de la croix sur la *cappa* et a rendu à ce propos, le 24 août

1916, une décision qui ne tranche rien. Certes, elle ne prétend point autoriser cette coutume, mais elle ne veut point partir résolument en guerre contre elle, ce qui cependant lui aurait été facile, et elle pouvait bien être certaine que ses décisions, quoiqu'il dût en coûter, seraient obéies. Elle déclare donc à propos de cet usage, que, soit à Rome, soit dans la chapelle pontificale, il ne faut rien innover. Elle donne ensuite la raison de cette décision, c'est pour que les évêques venant à Rome voient la coutume qui y est observée et puissent en prendre règle pour faire de même dans leurs diocèses.

En examinant bien ce décret, son libellé, les motifs qu'il apporte, il est facile de voir que la Congrégation désire que les prélats ne portent point la croix sur la *cappa*. Toutefois, elle ne leur en fait point une obligation expresse, ce qui cependant lui aurait été facile. De là à dire que la Congrégation tolère la coutume française, il y a peu de distance. Dans ce dernier cas, vu que la coutume n'est point en elle-même abolie, il ne se passera pas longtemps pour que ce que la Cérémoniale a désiré abolir devienne une règle générale. Et vous verrez que dans une dizaine d'années la chapelle pontificale sera presque seule à cacher la croix sous la *cappa*.

Dans ces questions d'ornements extérieurs, il faut toujours donner une large part à ce que j'appellerai la mode. La chasuble gothique a régné en maîtresse pendant plusieurs siècles et la salle du trône au Vatican nous représente nombre d'anciens évêques ainsi habillés. Puis, comme ce vêtement était encombrant, qu'il coûtait fort cher à cause de la grande quantité de soie nécessaire, on s'est mis à le rogner et l'évolution en arriva à nous donner la chasuble romaine. Celle-ci cependant était encore large et souple et s'est maintenue à peu près telle. En France, on a voulu raidir le tissu par l'adjonction de l'étoffe appelée *bougran*, mais alors le prêtre ne pouvait faire aucun mouvement, ce qui a porté à l'échancrure

par devant
une contret
principe d'
réduit enco
que, malgré
dans l'Eglis
papes avec
vénérable I
l'influence
sous Louis 2
puis cette éj
rasés. Cela
tances, il n'
clergé latin

Cette ques
sible en Ital
on y est un
de son *collar*
sont boutonn
manière. *De*
Ces minuties
Elle laisse à s
vêtements.

Un prélat
gation des R
" Mais, répor
tement ecclési
prescriptions.
pour la douill
Si vous voule
le grand man
cérémonie ou
pendant fort

par devant qui fait ressembler cette partie de ce vêtement à une contrebasse. Les Espagnols, obéissant à je ne sais quel principe d'esthétique, l'ont échanquée par derrière ce qui en réduit encore la largeur. Ces trois exemples montrent bien que, malgré le cérémonial des évêques, la mode s'introduit dans l'Eglise. Elle nous a valu du XVI au XVIII siècle les papes avec la moustache et la mouche, dont les portraits du vénérable Innocent XI sont les plus beaux spécimens. Puis l'influence de la cour de France, où tout le monde était rasé sous Louis XIV, a fini par prévaloir avec Clément XI, et depuis cette époque tous les papes, tous les ecclésiastiques sont rasés. Cela conduit à dire que, par suite d'autres circonstances, il n'est pas impossible que les papes et avec eux le clergé latin recommencent à porter la barbe.

Cette question de mode est en force d'une façon plus sensible en Italie qu'en France. On distingue très bien, quand on y est un peu habitué, un prêtre de tel diocèse par la forme de son *collare*, de son *tricorné*, des manches de sa soutane qui sont boutonnées ou pas, ou encore boutonnées de telle ou telle manière. *De minimis non curat praetor*, dit le proverbe latin. Ces minuties n'intéressent pas outre mesure la Sainte Eglise. Elle laisse à ses fils une certaine liberté pour la coupe de leurs vêtements.

Un prélat demandait un jour au secrétaire de la Congrégation des Rites de quelle couleur devait être sa douillette. " Mais, répondit le secrétaire, la douillette n'est point un vêtement ecclésiastique, elle échappe par conséquent à toutes nos prescriptions. Nous prescrivons bien la couleur des bas, mais, pour la douillette liturgiquement nous ne la connaissons pas. Si vous voulez observer les règles, prenez comme nos ancêtres le grand manteau qui doit avoir la couleur du manteau de cérémonie ou de visite. " Ce grand manteau, qui avait cependant fort grand air et habillait à merveille, est de plus en

plus démodé. Il est remplacé par la douillette qui n'est elle-même qu'une redingote allongée.

Ce décret de la Cérémoniale était bon à connaître en ce qu'il nous fait saisir sur le fait ce que j'appellerai l'*air du bureau*.

Ce même décret contient sur les funérailles des cardinaux une pensée vraiment touchante de Benoît XV. Avant 1870, quand un cardinal mourait, on célébrait solennellement ses funérailles dans une église choisie *ad hoc* avec l'intervention de tous les cardinaux. Le lit mortuaire était entouré de cent cierges de cire, et le Souverain-Pontife donnait l'absoute. Après 1870, le pape ne pouvant plus sortir du Vatican, il fut décidé que les funérailles seraient toujours célébrées avec le même rite extérieur, mais que l'absoute, au lieu d'être donnée par le pape, serait faite par le cardinal doyen du Sacré-Collège. C'est ce qui se pratique encore aujourd'hui. Benoît XV souffrait de ne pouvoir donner un dernier tribut d'hommage à ceux qui ont été ses collaborateurs et ses conseillers. C'est pourquoi, il a voulu faire quelque chose de plus. Dorénavant, il fera célébrer chaque année, à la Sixtine, un service solennel pour le repos de l'âme de tous les cardinaux défunts dans l'année, qu'ils soient décédés ou non *in curia*. Tous les membres du Sacré-Collège y assisteront et lui-même tiendra chapelle et donnera l'absoute. En un mot, le pape fera pour les cardinaux en bloc le même service qu'il faisait célébrer chaque année en mémoire de son prédécesseur. C'est une noble et touchante pensée qu'a eue là le Souverain-Pontife, elle relève le prix de la dignité cardinalice et montre que l'Eglise est la grande école de respect et d'affection.

D'ailleurs, dans ses cérémonies, elle excelle à mêler la pensée des fins dernières aux grands honneurs dont elle entoure ses prélats. C'est le sens de l'étoupe que l'on brûle par trois fois devant le pape au jour de son couronnement en lui criant *Pater sancte, sic transit gloria mundi* — Père saint, ainsi pas-

se la gloire
assez forte
riosité de
une somm
Sixtine. C
la chapelle
la messe e
de la Sixt
ce, et c'es
pompes fu
toure le m
fois, la po



E s
e
to
mais plus
cès. Des n
et l'humeu

On se so
jusque dan
maire de l
çant d'une
tait aussi b
Car le sylla
la condamn
ques, philo
magne, dest
Quant à

se la gloire du monde! Quand un cardinal va payer la somme assez forte des frais que lui coûte son cardinalat, s'il a la curiosité de se rendre compte des détails il verra avec surprise une somme de dix francs pour chaque chantre de la chapelle Sixtine. Ces dix francs sont destinés à payer les chœurs de la chapelle non point pour le jour du consistoire, mais pour la messe et le service solennel de ses funérailles. Les chœurs de la Sixtine, qui y interviennent, sont ainsi payés par avance, et c'est comme un souvenir avant le fait de ses propres pompes funèbres qui vient tempérer les honneurs dont on entoure le nouveau cardinal alors qu'il revêt, pour la première fois, la pourpre romaine.

DON ALESSANDRO.

ALLER A CANOSSA

LE stupide cliché devrait être, une fois pour toutes, enlevé de l'arsenal des vieilles machines démodées, tout au plus utiles à épouvanter les moineaux. Jamais plus énorme quiproquo ne fut admis à un si tenace succès. Des mots, des mots! et suivant l'intonation de l'orateur et l'humeur de l'auditoire l'effet est produit.

On se souvient du temps, pas très éloigné en France, où, jusque dans les distributions de prix aux écoles de village, le maire de l'endroit s'essayait à l'anticléricalisme, en prononçant d'une voix sourde ce mot terrible: " Le syllabus! " C'était aussi bête que l'autre aphorisme: " Aller à Canossa! " Car le syllabus, répertoire d'erreurs de toutes sortes, signale la condamnation très méritée de toutes les erreurs dogmatiques, philosophiques, sociales, arrivant la plupart de l'Allemagne, destructives de toute la religion et de toute vie sociale.

Quant à Canossa, voici ce qu'il en est. Grégoire VII, plé-

béien, fils d'un charpentier, moine bénédictin, longtemps attaché à la cour des empereurs de Germanie, ayant constaté de près leurs visées tyranniques et leurs prétentions à l'oppression de l'Eglise, seule préoccupée au moyen âge à défendre le peuple et à favoriser sa légitime émancipation, à peine pape (1073) s'appliqua à réformer le clergé tombé entre les mains des seigneurs qui vendaient les dignités ecclésiastiques à des hommes vicieux. Il proclama donc l'indépendance de l'Eglise vis-à-vis des laïques. *Inde irae!* Le jeune empereur Henri IV marcha fougueusement contre lui. Mais qui heurte la pierre sacrée s'y brise ! L'excommunication papale le mit à merci. Abandonné de ses vassaux, mais persistant dans son ambition et ses haines, il joua simplement une comédie—la comédie de Canossa. Grégoire, loin de le mander à ce château-fort où il résidait, devinant la ruse, fit tout au monde pour l'empêcher d'y venir. Ce point est acquis à l'histoire. Comme aussi, il est démontré que les récits des historiens gallicans—par exemple le malheureux pénitent impérial, en chemise, nu-pieds, grelottant sous la neige dans les fossés de Canossa—sont de pures légendes ! C'est donc Henri qui voulut, à tout prix, se rendre auprès du pontife, pour extorquer une absolution, dont il abusa tout de suite, en reprenant à la faveur d'un pardon qui lui ralliait les princes ses entreprises criminelles. — Voir dans Mourret, *Histoire de l'Eglise*, volume *La chrétienté*, tout récemment publié, l'exacte mise à point, avec les références authentiques, de tout l'incident. (Librairie Bloud, Paris.) Voilà le fait. L'empereur n'a nullement été mandé à Canossa pour s'y humilier. C'est lui-même, contrairement aux désirs de Grégoire VII, qui a voulu y aller, et pour jouer le pontife. Et alors ?

Naturellement, les historiens de cours, dans tous les pays, et en France sous le régime aigü du gallicanisme que Fénelon définissait " liberté à l'égard du pape, servitude vis-à-vis du

roi ", on
matique à
ble épouv
plus haut
dre avec
les malin
qui disen
seriné cen
attaché qu
à Canossa
rendu à la
telles la j
bles que s



E
au dehors,
bert, nagu
récemment
Ceux qui l
son état, si
venir. C'é
laisse à tou
Ce jeune
D'ailleurs,
les saints ?
juillet 187
field, puis

roi ", ont trouvé dans l'aventure de Canossa un thème dramatique à exploiter. Et c'est ainsi que s'est construit le terrible épouvantail à l'usage des gogos. Toutes les fois que les plus hauts intérêts d'une nation engagent ses chefs à s'entendre avec la première puissance morale du monde, la papauté, les malintentionnés, et après eux les imbéciles, surviennent, qui disent: " Avant tout, n'allez pas à Canossa! " On l'a seriné cent fois aux oreilles du premier consul Bonaparte, tout attaché qu'il fût au régime révolutionnaire. Il n'est pas allé à Canossa, soit! Il a mieux fait, il est allé à Rome. Et il a rendu à la France désorganisée et en proie aux discordes mortelles la paix et l'union, avantages plus solides et plus durables que ses victoires. Cela vaut bien le voyage.

(Semaine religieuse de Fréjus.)

M. L'ABBE ANTONIO HEBERT



Le 1er janvier, mourait à l'Hôtel-Dieu de Montréal, à 40 ans, dans la force de l'âge, et après tout près de quatorze années de sacerdoce, un prêtre peu connu au dehors, mais d'une rare distinction; M. l'abbé Antonio Hébert, naguère professeur au séminaire de Valleyfield, et plus récemment desservant de la paroisse de Saint-Antoine-Abbé. Ceux qui l'ont vu aux approches de la mort, très conscient de son état, si calme et si résigné, en garderont longtemps le souvenir. C'était un vrai saint, nous disait l'un de ceux-là, il en laisse à tous l'impression très vive.

Ce jeune prêtre avait été toute sa vie un homme de devoir. D'ailleurs, n'est-ce pas là d'abord, et d'ordinaire, ce qui fait les saints? Il était né à Sainte-Martine (Chateauguay), le 14 juillet 1876. Son père était marchand. Il étudia à Valleyfield, puis au grand séminaire de Montréal. Ordonné prêtre

par son évêque, Mgr Emard, le 11 janvier 1903, après un an d'enseignement, il partit pour Rome, où il prit ses grades de docteur en philosophie (1905) et en théologie (1907). Revenu au pays, il fut professeur au séminaire de son enfance, à Valleyfield. Il y a deux ans environ, Mgr Emard le chargeait de la desserte de Saint-Antoine, qui se trouvait dans des circonstances difficiles. Enfin, la maladie qui le minait depuis longtemps, l'implacable phtysie des os, le conduisit à l'hôpital, vers la fin d'octobre, et il y est mort, ainsi que nous avons dit, comme mouraient les prédestinés aux âges de foi.

Son confrère et son ami, M. l'abbé Lionel Groulx, a écrit de lui, pour *Le Devoir* (10 janvier), une notice biographique, dans laquelle il rend à son caractère, à ses talents et à ses vertus un témoignage vraiment peu banal. Nous aurions voulu citer ici en entier cet éloge ému, que l'on sent profondément sincère, et qui est d'ailleurs parfaitement écrit. La place nous est trop mesurée pour que nous puissions le faire. Nous devons nous contenter de donner à nos lecteurs quelques extraits. Peut-être même, si le cadre de notre *Semaine* le permettait, aurions-nous relevé au moins une affirmation de notre distingué confrère, M. l'abbé Groulx. Qu'il ne s'en offense pas. En vieillissant, on devient, paraît-il, susceptible et *laudator temporis acti*. En parlant des gens de son temps, M. l'abbé Groulx semble dire qu'ils furent les premiers "à éveiller chez la jeunesse les grandes inquiétudes patriotiques". Nous sommes d'une décade avant ces estimés confrères. Nous savons qu'ils ont — groupe assez restreint pourtant — noblement travaillé. Mais qu'ils n'oublient pas qu'avant eux, et avant nous, d'autres ont travaillé aussi. Nous n'insistons pas, d'autant moins que c'est le tour de phrase probablement, beaucoup plus que la pensée même qui se dégage de l'ensemble de l'article de M. Groulx, qui nous a un instant chatouillé l'épiderme.

" M
le meil
la jeu
les hau
il s'écr
son mi
momen
se limi
mopoli
Ses élè
conviet
pays..

" De
que plu
Christ
toutes r
tre idéa

" Il I
jeunes.
travail
tout. U
vait adr
théologi
démie e
d'un co
chaque
et fruct
la conna

" Il I
d'essenc
de tous
franchis

“ M. l'abbé Antonio Hébert, écrit donc M. Groulx, a vécu le meilleur de sa vie dans l'ombre d'un collège, au service de la jeunesse. Il fut de ceux qui apportent à la grande oeuvre les hautes qualités qui en rendent digne. Pendant quinze ans, il s'écrasa de besogne et de surmenage pour ne point trahir son ministère. Il fut mieux que de son temps, il fut de son moment. Il ne croyait point que la tâche de l'éducateur dût se limiter à la formation du jeune homme abstrait, être cosmopolite et déraciné, impropre aux adaptations du présent. Ses élèves n'ont pas oublié avec quelle verve originale, quelle conviction conquérante, il leur enseigna l'histoire de leur pays...

“ De ses élèves, il voulut aussi faire des apôtres. Convaincu que plus de lumières imposent plus de devoirs, et que Jésus-Christ incarné et rédempteur mérite d'être aimé et servi de toutes nos forces, il n'admettait pas qu'on pût proposer un autre idéal de vie à un jeune homme chrétien de culture classique.

“ Il possédait plusieurs des vertus qui conquièrent les âmes jeunes. Ancien élève des universités européennes, par son travail de tâcheron il s'était donné des clartés d'un peu de tout. Une puissance d'étude tout à fait exceptionnelle le servait admirablement. A la fois professeur de belles-lettres, de théologie dogmatique, d'écriture sainte, directeur d'une académie et d'une congrégation de la Sainte-Vierge et chapelain d'un couvent, il n'en trouvait pas moins le temps de courir chaque année, en marge de sa besogne quotidienne, de longues et fructueuses randonnées à travers les diverses provinces de la connaissance...

“ Il l'emportait néanmoins par le caractère, un caractère d'essence rare, tout de loyauté et de lignes droites. Ennemi de tous les biaisements, ce doux portait si loin le culte de la franchise que la défense de ses idées tournait facilement à de

l'intransigeance. Dans les sentiments et dans l'amitié, rien ne lui faisait plus horreur que les simulations et les feintes...

“ Et dans ce caractère, je ne vois rien de rigide ni de compassé. Au fond, on y trouvait la bonté, la bonté généreuse et accueillante, et aussi la bonté joyeuse et gaie. “ Jamais aucune peine ne nous est venue de cet enfant ”, dira sa mère. Il avait des échappées de belle humeur, des saillies pittoresques, qui révélaient une âme toute simple et de tournure savoureusement originale.

“ Tout cela lui faisait une piété de la plus franche et de la plus noble qualité. Il l'avait nourrie aux meilleures sources : celles de la théologie et des grands mystiques. Mais le Livre sacré demeura toujours à ses yeux le livre qui passe avant tous les autres. Sa connaissance de l'Écriture était si sûre et allait si loin qu'elle avait la vertu d'une concordance. Il entretenait une prédilection pour saint Paul...

“ Au reste, il portait le surnaturel à fleur de peau. Dans la plus simple conversation, il prodiguait de ces mots spontanés qui révélaient une âme exquise et devenaient des rappels aux plus hautes vues de la foi. Quand, il y a deux mois, il arriva à l'Hôtel-Dieu, épuisé, à demi-mourant, il devint pour quelques jours incapable de la plus courte prière. “ Je me suis trouvé si faible, dira-t-il après coup, que, pour la première fois de ma vie, je n'ai pu dire mon chapelet. ” Et il ajoutera du ton le plus simple : “ Ce me sera là un sujet d'orgueil de moins. ” Huit jours avant de mourir, il a écrit dans un Nouveau Testament que des mains pieuses lui avaient prêté : “ Aujourd'hui j'ai reçu l'Extrême-Onction. Ce fut le plus beau jour de ma vie. ” C'est peut-être la parole où il a mis son âme le plus parfaitement, celle dont ses amis voudront embaumer son souvenir.

“ Oui, voilà toute son âme et toute sa vie. Et c'est là toute

son œuvre
une ligne
œuvres v
à travail
nes gens
parce qu'
prêtre ! Il
nir de sa g
qui s'en v
tous ceux
caractère
hélas ! n'e
“ Le jo
pour se re
à jeter de
légende, c
sur cette c
blancheur.

Nous n'e
et c'est pou
ouverte : Q
bert le rep
in pace. —

Le 28, déc
S. G. Mgr
thieu, arche
Budka, évêq
de Saint-B
compris S.
les hôtes de
1er janvier

son oeuvre. Il n'a pas élevé de monuments; il ne laissera pas une ligne à la plus courte postérité. Il a fait mieux que ces oeuvres vaines où essaie de se survivre une pensée mortelle. Il a travaillé sur les âmes qui ne meurent pas. Il laisse des jeunes gens qui lui devront de s'être éveillés aux nobles idéals, parce qu'il aura passé dans leur jeunesse, si grand, si pur, si prêtre! Il laisse des amis qui se purifieront toujours du souvenir de sa grande amitié, puisque, entre ceux qui restent et ceux qui s'en vont, se continuent des communions immortelles. A tous ceux qui l'ont connu, il laisse la bienfaisance durable d'un caractère et d'une âme de beauté, comme notre pauvre temps, hélas! n'en sait plus montrer que rarement.

“ Le jour de ses funérailles, quand il est sorti de l'église pour se rendre au cimetière, les anges du bon Dieu se sont mis à jeter de la neige blanche sur son cercueil. Aux siècles de légende, ce sont des fleurs de lis qu'ils eussent fait pleuvoir sur cette dépouille, enveloppe d'une âme de surnaturel et de blancheur. ”

Nous n'ajoutons qu'un mot à ces belles et touchantes lignes, et c'est pour dire avec l'Eglise sur cette tombe prématurément ouverte: Que Dieu donne au regretté et si estimé Antonio Hébert le repos et la gloire dans les siècles sans fin! *Requiescat in pace.* — E.-J. A.

Le 28 décembre, Son Excellence Mgr le délégué apostolique, S. G. Mgr Sinnott, archevêque de Winnipeg, S. G. Mgr Mathieu, archevêque de Regina — arrivé le matin — S. G. Mgr Budka, évêque des Ruthènes, ont pris le dîner à l'archevêché de Saint-Boniface. Le lendemain, les mêmes seigneurs — y compris S. G. Mgr l'archevêque de Saint-Boniface — furent les hôtes de S. G. Mgr l'archevêque de Winnipeg.

1er janvier 1917.

Les Cloches de Saint-Boniface.

RETRAITES FERMEES

Programme des retraites fermées à la Villa Saint-Martin, l'Abord-à-Plouffe, de janvier à Pâques. :

Prêtres, lundi soir, 22 janv., au samedi matin, 27 janv.

Paroisse de Charlemagne, dimanche soir, 28 janv., au jeudi matin, 1 fév.

Paroisse de Lachine, dimanche soir, 4 fév., au jeudi matin, 8 fév.

Paroisse du Saint-Enfant-Jésus, jeudi soir, 8 fév., au lundi matin, 12 fév.

Jeunes gens, samedi soir, 17 fév., au mercredi matin, 21 fév.

Marchands et hommes d'affaires, samedi soir, 24 fév., au mercredi matin, 28 fév.

Pointe Saint-Charles et Verdun, dimanche soir, 4 mars, au jeudi matin, 8 mars.

Paroisse de Saint-Constant, jeudi soir, 8 mars, au lundi matin, 12 mars.

Chevaliers de Colomb, jeudi soir, 15 mars, au lundi matin, 19 mars.

Employés de chemins de fer, jeudi soir, 22 mars, au lundi matin, 26 mars.

Paroisse de l'Immaculée-Conception, jeudi soir, 29 mars, au lundi matin, 2 avril.

Retraite générale, mercredi soir, 4 avril, au samedi soir, 7 avril.

I. A moins d'avis contraire, chaque retraite s'ouvre à 8 heures du soir, et dure trois jours pleins. Elle se termine assez tôt le quatrième jour pour permettre aux retraitants d'être de retour à Montréal à 8 heures du matin.

II. Tous doivent arriver pour le premier exercice et ne partir qu'après le dernier. Ce point est important. La retraite comprend une série d'exercices liés les uns aux autres et formant un tout complet. On ne saurait en profiter pleinement si on en retranche même un seul.

III. Les tramways Saint-Laurent, Cartierville, quittent le coin de la rue Mont-Royal et de l'avenue du Parc toutes les vingt minutes. On descend au terminus de Cartierville, après avoir changé de tramway à Snowdon. Il faut ensuite traverser le pont.

IV. Aucune rétribution n'est exigée, pour les frais de séjour. Comme les dépenses de la maison sont cependant assez considérables, ceux qui peuvent laisser une aumône sont priés de le faire.

V. Pour être admis à une retraite, il faut envoyer, quelques jours avant la date fixée, son nom et son adresse au Père directeur.

VI. On ne reçoit point de retraitants, laïques ou prêtres, en dehors des jours indiqués sur le programme. Ceux qui désirent faire leur retraite seuls seront les bienvenus à la maison Saint-Joseph, au Sault-au-Récollet.

VII. On est prié de s'adresser pour tout ce qui concerne les retraites au Rév. Père Archambault, s. j., Villa Saint-Martin, l'Abord-à-Plouffe (Laval). Téléphone (longue distance 18.)